

# Table des matières

## **Quelques réflexions à propos des articles 1543bis, 1447/1 et 1447/2 du Code judiciaire, relatifs à la saisie-arrêt** 7

*Quentin DEBRAY*

Introduction	7
Section 1. Article 1543bis du Code judiciaire	7
Section 2. Article 1543bis du Code judiciaire appliqué au cas particulier du créancier d'aliments confronté à une saisie-arrêt antérieure	10
§ 1. Le premier saisissant est également créancier d'aliments	10
§ 2. Le premier saisissant n'est pas créancier d'aliments	10
Section 3. Articles 1447/1 et 1447/2 du Code judiciaire : la saisie-arrêt sur comptes bancaires	12
§ 1. Le registre central EAPO	13
§ 2. La procédure en droit belge	14
A. Conditions de base	14
B. Compétence matérielle et territoriale	17
C. Conditions de forme	18
D. Conditions de fond	18
E. Mise en œuvre de l'ordonnance délivrée à un créancier muni d'un titre définitif ou exécutoire par provision	20
F. Garantie du créancier	22
Conclusion	23
Annexe. Tableau récapitulatif de la procédure de demande d'identification des numéros de comptes bancaires	25

## **Saisie-exécution immobilière : quand y recourir et comment procéder lorsque l'immeuble n'est pas la propriété exclusive du débiteur?** 27

*Séverine VINCENT*

Introduction	27
Section 1. Généralités	27

§ 1.	Préalables indispensables à l'entame de la procédure	28
A.	Un titre exécutoire	28
B.	Caractéristiques de la créance	29
C.	Les biens saisissables	29
§ 2.	Du commandement de payer à la requête en désignation d'un notaire	30
A.	Le commandement préalable à saisie-exécution immobilière	30
B.	Cas particulier : sommation au tiers détenteur	32
C.	L'exploit de saisie-exécution immobilière	32
D.	Requête en vue d'obtenir la désignation d'un notaire	33
Section 2.	Considérations pratiques	34
§ 1.	L'indivision	34
§ 2.	L'hypothèse d'un bien commun aux époux	36
A.	Époux ayant opté pour le régime de séparation de biens	36
B.	Époux ayant opté pour le régime légal	37
§ 3.	Cas particulier du recouvrement d'une créance à charge d'une association de copropriétaires	39

## **L'astreinte : évocation de quelques questions relatives à son exigibilité, son recouvrement et au rôle du juge des saisies**

*Damien FISSE*

Introduction	41
Section 1. Brefs rappels	42
Section 2. Exigibilité de l'astreinte	46
§ 1. Principe	46
§ 2. L'exigence de la signification	47
§ 3. L'exigence d'une décision exécutoire	50
§ 4. L'exigence d'un manquement à la condamnation principale	52
§ 5. Le délai de répit	52
Section 3. Incidence du règlement (UE) n° 1215/2012	54
Section 4. Recouvrement de l'astreinte et rôle du juge des saisies	55
§ 1. Généralités	55
§ 2. Pouvoir d'interprétation et de rectification du juge des saisies	58

§ 3. Charge de la preuve des conditions de débiton de l'astreinte	59
§ 4. Prescription de l'astreinte	61
§ 5. Impossibilité d'exécuter la condamnation principale – Révision de l'astreinte	65
§ 6. Abus de droit	71
Conclusion	71

## **La compensation devant le juge des saisies** 73

*Emmanuel MATHIEU*

Préambule	73
Section 1. La compensation – Principes généraux	73
§ 1. Compensation légale	74
§ 2. Compensation conventionnelle	75
§ 3. Compensation judiciaire	76
§ 4. Compensation des dépens	76
Section 2. Compétence du juge des saisies en matière de compensation	76
§ 1. Principes	76
§ 2. Juge des saisies et créances alimentaires	77
Section 3. Article 1293, 3°, du Code civil	78
§ 1. Principes	78
§ 2. Créances alimentaires réciproques	79
A. Créances alimentaires de même nature	79
B. Créances alimentaires de nature différente	79
Conclusion	80

## **Règlement collectif de dettes et voies d'exécution** 81

*Philippe LECOQ*

Préambule	81
Section 1. Concours et masse	82
Section 2. Suspension des voies d'exécution et textes	83
Section 3. Suspension des voies d'exécution et médié	86
§ 1. Principe	86

§ 2. Saisie antérieure à l'admissibilité	89
§ 3. Saisie mobilière avec jour de vente	91
§ 4. Saisie immobilière avec ordonnance de vente du juge des saisies	93
§ 5. Saisie et indivision	94
§ 6. Période couverte par la suspension des voies d'exécution	94
Section 4. Suspension des voies d'exécution et sûreté personnelle du médié	95
Section 5. Sûreté réelle constituée en faveur du médié	96
Section 6. Juge compétent	97